



## GUIDE AUX PARENTS CLUB JUNIOR DE TENNIS SAISON 2019



### DÉROULEMENT

Le Club junior de tennis est un club récréatif et compétitif permettant aux filles et aux garçons de jouer régulièrement au tennis (8 heures par semaine) dans le but d'apprendre et d'améliorer tous les rudiments de ce sport.

### VOS ENTRAÎNEURS POUR LA SAISON 2019

- ✓ Alexandre Messier
- ✓ Alexandre Parizeau

### HORAIRE DES COURS ET DES TERRAINS

L'horaire régulier du Club junior sera du 25 juin au 9 août 2019, à l'exception du 16 juillet et du 5 août, où les cours seront suspendus en raison des sorties.

| LUNDI                              | MARDI                               | MERCREDI                          | JEUDI                               | VENDREDI                            |
|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Intermédiaire</b><br>8 h à 10 h | <b>Compétition</b><br>8 h à 10 h    | <b>Débutant</b><br>8 h à 10 h     |                                     | <b>Débutant</b><br>8 h à 10 h       |
| <b>Compétition</b><br>10 h à 12 h  | <b>Avancé</b><br>10 h à 12 h        | <b>Avancé</b><br>10 h à 12 h      | <b>Compétition</b><br>10 h à 12 h   | <b>Intermédiaire</b><br>10 h à 12 h |
| <b>Avancé</b><br>13 h à 15 h       | <b>Intermédiaire</b><br>13 h à 15 h | <b>Compétition</b><br>13 h à 15 h | <b>Intermédiaire</b><br>13 h à 15 h | <b>Compétition</b><br>13 h à 15 h   |
| <b>Débutant</b><br>15 h à 17 h     | <b>Débutant</b><br>15 h à 17 h      | <i>Si match</i><br>13 h à 17 h    | <b>Avancé</b><br>15 h à 17 h        | <i>Si match</i><br>13 h à 17 h      |

\* Le matin, les cours ont lieu sur les terrains asphaltés et l'après-midi, sur les terrains en terre battue.

### ÉQUIPE DE COMPÉTITION

Les joueurs sélectionnés dans l'équipe de compétition doivent déboursier des montants supplémentaires pour les frais de transport lors des compétitions à l'extérieur (75 \$) et pour le chandail (10 \$). Pour faire le paiement, vous devez vous présenter au Chalet Pauline-Vanier sur nos heures d'ouverture ou accéder à votre dossier en ligne et payer le solde à votre dossier. Vous pouvez également nous contacter par téléphone pour faire le paiement par carte de crédit au 450 227-2669, poste 420.

Les compétitions ont lieu à Saint-Sauveur et dans d'autres municipalités, une à deux fois par semaine. L'horaire des matchs sera transmis par courriel dès que nous l'aurons reçu de la part de Tennis Laurentides.

### TARIFICATION FAMILIALE

Pour les résidents seulement, s'applique sur les tarifs du Programme des camps et du Club junior de tennis (à l'exception du chandail et de la sortie à la Coupe Rogers):

- 2e enfant : 20% de rabais
- 3e enfant : 40% de rabais
- 4e enfant : gratuité

## CLASSEMENT DES JOUEURS

- Quand : vendredi 14 juin
  - ★ 8-9 ans de 17 h 45 à 19 h
  - ★ 10-12 ans de 19 h à 20 h 15
  - ★ 13-18 ans de 20 h 15 à 21 h 30
- Où : terrain en terre battue

## TOURNÉE SPORTS EXPERTS – ACTIVITÉ GRATUITE

- Pour tous les joueurs du Club junior de tennis
- Date à confirmer sur les terrains en terre battue

À noter :

- En cas de pluie, l'activité sera annulée.
- Les cours prévus à l'horaire seront annulés lors de cette activité.

## SORTIE AUX GLISSADES D'EAU

- Quand : mardi 16 juillet
- Départ : 9 h, retour à 16 h
- Coût : inclus dans l'inscription
- À apporter : crème solaire, maillot de bain, dîner froid et une bouteille d'eau
- À noter :
  - ★ L'argent de poche n'est pas permis lors de cette sortie.
  - ★ Les cours prévus lors de cette activité n'auront pas lieu.

## SORTIE COUPE ROGERS À MONTRÉAL

- Quand : lundi 5 août
- Départ : 9 h 45, retour à 18 h
- Coût : 25 \$ (les places sont limitées)
- À apporter : crème solaire, casquette, dîner froid et une bouteille d'eau
- À noter :
  - ★ L'argent de poche n'est pas permis lors de cette sortie.
  - ★ Les cours prévus lors de cette activité n'auront pas lieu.

## BARBECUE DE VOS ENTRAÎNEURS

- Quand : jeudi 8 août
- À quelle heure : 17 h
- À apporter : votre plus beau sourire!
- À noter :
  - ★ Une remise de diplômes se fera avant le souper vers 17 h 15, pour les parents qui auraient envie de venir partager ce moment avec leurs enfants.
  - ★ En cas de pluie, le souper sera servi à l'intérieur.



## DÉPART DES ENFANTS

- Il est primordial, lors de l'inscription, de donner le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant;
- Si une personne ne figure pas sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant, les animateurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer qu'il puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de le laisser partir avec cette personne, et ce, même si votre enfant la connaît très bien.

## À RESPECTER EN TOUT TEMPS

- Toujours avoir en sa possession une raquette, un chapeau (casquette) et une bouteille d'eau;
- Porter une tenue vestimentaire adéquate (souliers à semelles plates, t-shirt, short sport);
- Appliquer de la crème solaire avant les cours;
- Manger avant les cours;
- Seuls les entraîneurs sont responsables des enfants durant les cours. Nous demandons donc la collaboration des parents ainsi que des amis afin de ne pas intervenir;
- Les entraîneurs sont responsables seulement des enfants inscrits au Club junior de Tennis. Nous n'assurerons pas la supervision des autres enfants. Merci de votre collaboration;
- Si vous devez vous absenter pour plus d'une semaine, veuillez aviser l'entraîneur;
- Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès la fin du Club junior de tennis.

## EN CAS DE PLUIE

- **Les cours seront annulés et ne seront pas repris**
- Pour les cours débutant à 8 h, nous vous demandons de téléphoner au Chalet de tennis (450 227-2669, poste 429). Lors d'une annulation, le message de la boîte vocale sera modifié au plus tard à 7 h 30.
- Pour les cours débutant à 10 h, 13 h et 15 h, le Service de la vie communautaire communiquera avec vous par courriel, et ce, au plus tard 30 minutes avant le début du cours.
- L'objectif est de tenir les cours le plus souvent possible ; voilà pourquoi nous tardons parfois à faire l'annulation, puisque nous restons optimistes jusqu'à la dernière minute !

## ABONNEMENT AUX TERRAINS DE TENNIS

- L'inscription au Club junior de tennis inclut l'abonnement saisonnier régulier 2019 pour les terrains de tennis municipaux;
- La réservation des terrains se fait selon les règlements disponibles au Chalet de tennis ou sur le site Web de la Ville de Saint-Sauveur.

## DÉPLACEMENT DES ENFANTS FRÉQUENTANT LE CAMP SOLEIL

Le parent doit :

- Communiquer l'horaire du Club junior de tennis à son enfant;
- Informer l'entraîneur du Club junior de tennis et l'animateur du Camp Soleil que l'enfant fréquente les deux activités. Cependant, l'enfant est responsable de la gestion de son temps; c'est pourquoi, nous conseillons le port de la montre.

Arrivée

- L'enfant doit se présenter au Chalet de tennis 5 minutes avant le début du cours.
- C'est à partir de ce point de rencontre que l'entraîneur du Club junior de tennis devient responsable de l'enfant et fera le déplacement avec les enfants, lorsque requis, vers les terrains de tennis asphaltés.

Retour

- L'entraîneur accompagnera l'enfant au Chalet de tennis. Celui-ci devra se présenter à son groupe s'il est visible à partir du Chalet de tennis ; sinon, il devra se présenter au Chalet des animateurs et les coordonnateurs effectueront la transition vers le groupe.

## OBJETS PERSONNELS

Nous demandons aux parents de ne pas donner d'argent de poche ni d'objets personnels de valeur (appareils électroniques, téléphones, etc.) aux enfants pendant leur cours, à moins d'avis contraire. Cette procédure évite non seulement le vol, mais aussi les nombreux conflits. Merci de votre compréhension! La Ville de Saint-Sauveur n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

## **INFORMATION SUR LE PARTICIPANT ET PRISE DE MÉDICAMENT**

Si des informations venaient à changer d'ici la fin des cours, nous vous demandons de nous les communiquer dans les plus brefs délais : coordonnées, maladies, allergies, etc.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Un formulaire devra être rempli par le parent afin que les entraîneurs puissent ranger sous clé le médicament et qu'il lui soit administré au bon moment de la journée. À noter qu'aucun enfant ne peut garder sur lui des médicaments, et ce, pour une question de sécurité.

## **ENFANT MALADE**

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter tout risque de contamination. Il n'est pas nécessaire de contacter le Club junior de tennis. Si votre enfant ne se présente pas au lieu d'accueil, nous le considérerons comme absent. Dans le cas où son état de santé se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

## **REMBOURSEMENT**

*L'inscription au Club junior de tennis n'est aucunement remboursable, modifiable ou transférable.*

# CODE DE VIE DU PARTICIPANT

## CLUB JUNIOR DE TENNIS

### ARTICLE 1

#### LE RESPECT DE SOI

- \* Porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités pratiquées au CLUB;
- \* Interdiction de posséder et/ou consommer du tabac, de la drogue ou de l'alcool.

#### LE RESPECT DES AUTRES

- \* Aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée (bagarre, menaces verbales, insultes et/ou langage vulgaire, gestes dangereux pour soi et pour les autres, etc.);
- \* Faire preuve de respect, dans ses paroles et dans ses gestes, envers toutes les personnes qui fréquentent le club (enfants, parents, moniteurs, préposés, responsables et directeurs);
- \* Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- \* Établir une communication respectueuse, polie et honnête;
- \* Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité;
- \* Tenir compte des interventions des moniteurs ou des responsables, et respecter les consignes demandées.

#### LE RESPECT DU FONCTIONNEMENT

- \* Demeurer en tout temps avec son groupe et toujours demander la permission pour sortir du groupe (toilette, boire, sac à dos, etc.);
- \* Marcher calmement lors des déplacements;
- \* Garder le silence lorsque les moniteurs ou les responsables le demandent;
- \* Participer activement et honnêtement aux activités organisées par les moniteurs;
- \* Respecter l'heure indiquée pour l'horaire des cours et des sorties du club;
- \* Respecter l'éthique et les règlements généraux du tennis.

#### LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- \* Ne pas détruire, briser ou endommager l'environnement;
- \* Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

### ARTICLE 2

Le non-respect du participant aux différents articles du *Code de vie* peut mener à des mesures disciplinaires dont la suspension, voir même l'expulsion du club.

Veillez noter que les parents doivent avoir un comportement envers le personnel qui respecte le *Code de vie*. Tout parent qui ne coopère pas peut voir son enfant expulsé du camp de jour.

### ARTICLE 3

Dans la mesure où la présence d'un enfant au Club junior de tennis engendre une contrainte excessive au bon travail du moniteur et nuit à la qualité des services offerts aux autres enfants inscrits, la Ville peut se voir dans l'obligation de prendre une décision qui s'impose. Un enfant qui serait incapable de participer aux activités du Club junior de tennis en respectant les règles émises au *Code de vie* pourrait donc se voir exclu définitivement du club.

*L'équipe du Club Junior de Tennis souhaite une excellente saison à tous les joueurs!*